

## CH\_VB 20016921 vom 7. Dezember 1988

Bundesverwaltung, 1988-12-07, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_\\_td\\_class\\_\\_metadataCell\\_\\_20016921\\_\\_td\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20016921__td_)

FR: CH\_VB 20016921 du 7 décembre 1988

IT: CH\_VB 20016921 del 7 dicembre 1988

### Erwägungen

#### E. 07

Séance Seduta Geschäftsnummer 88.041 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 07.12.1988 - 09:00 Date Data Seite 1709-1727 Page Pagina Ref. No 20 016 921 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

#### E. 7

Dezember 1988 N 1727 Schweiz ohne Armee. Volksinitiative Certes, l'antimilitarisme est une mode de notre temps venue du nord, tel ce spécialiste allemand de la sécurité qui est venu en séance de commission nous expliquer tout le bénéfice d'estime que notre pays pourrait tirer d'une politique active de désarmement. Pour les jeunes, l'armée sert en quelque sorte d'exutoire à un certain mal de vivre et il n'y a pas lieu de s'inquiéter trop des attaques dont elle est l'objet. Il n'en demeure pas moins que nous devons être attentifs à ne pas créer et accroître les conditions propres à susciter la contestation. La crise de l'autorité que l'on retrouve non seulement dans l'armée mais aussi au niveau de l'Etat, de l'Eglise ou de la famille résulte d'un manque d'attention aux idéaux, aux besoins et aux difficultés de la jeunesse. Et le débat que nous avons engagé hier au sujet du soutien aux activités de la jeunesse est de ceux qui, précisément, constituent de ces enjeux où les jeunes ne comprendraient pas qu'on les sacrifie sur l'autel du juridisme. En conclusion, il vrai que le monde se trouve dans une période de transition. Mais l'objectif de paix est encore lointain. La confiance réciproque entre les peuples et les nations n'est pas encore suffisante pour que le désarmement passe véritablement dans les faits. Il nous faut donc affirmer avec force notre volonté d'indépendance et notre attachement à la neutralité armée de notre pays. Supprimer l'armée ne servirait à rien, ne garantirait rien et nous exposerait aux aventures les plus irresponsables. Puissent tous ceux qui participent au gouvernement et qui ont pour tâche première d'assurer la sécurité de ce pays le proclamer sans ambiguïté, sans détours et sans faux-fuyants. Deux mots encore au sujet des propositions des minorités. S'agissant du contre-projet de M. Braunschweig, il va sans dire que nous ne saurions tomber dans le piège trop grossier du moratoire. En réalité, cette proposition ne se distingue véritablement de celle des initiants que dans sa formulation, car, dans le fond, chacun sait bien qu'une armée dont l'équipement ne serait pas continuellement adapté et mis à jour ne pourrait être en mesure de remplir son rôle et de répondre à une éventuelle agression. Or, il en va non seulement de son efficacité mais également de sa crédibilité et au travers d'elle, de la crédibilité de notre pays et de sa réelle volonté de défense et d'indépendance. Cette proposition qui vise donc à supprimer l'armée par étapes est non seulement dangereuse mais irréaliste. Elle doit donc être rejetée tout aussi nettement que l'initiative elle-même. En ce qui concerne les

contre-projets de M. Hubacher, il s'agit, comme l'a rappelé il y a un instant le président de la commission, de deux autres débats. Profiter de la discussion sur la suppression de l'armée pour revenir à la charge avec la création d'un service civil, pour mélanger les genres en associant défense de l'environnement et défense nationale, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur ces sujets, n'est pas acceptable. Au surplus, la population de notre pays serait amenée à se prononcer sur des choix qui ne constituent pas de véritables et réelles alternatives au désarmement. Pour des raisons qui tiennent donc tant au fond qu'à la forme, ces deux contre-projets devront également être rejetés. Enfin, le contre-projet Rebeaud, même s'il rejoint l'idée générale que notre pays doit renforcer sa politique de paix à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières ne constitue, pas plus que les propositions de M. Hubacher, un véritable contre-projet. Au demeurant il n'est point besoin d'une disposition constitutionnelle pour mener une telle politique, voire pour l'accentuer. Dans sa réponse au postulat Muheim, le Conseil fédéral a d'ailleurs fait l'inventaire de l'ensemble des actions qu'il mène dans cette direction et on ne saurait mettre sincèrement en doute sa volonté de soulager la misère, de réduire les tensions, d'atténuer les crises, bref, de rendre les services que la communauté internationale est en droit d'attendre de la Suisse. A ce propos, il faut souligner la contradiction que j'ai relevée dans les propos de M. Jean Ziegler qui demande à la fois la suppression de l'armée, mais qui s'indigne que le Conseil fédéral n'envoie pas des casques bleus sur le front des actions de l'ONU! Je termine en rejoignant M. Hubacher dans son préambule. Il est remarquable qu'un pays comme le nôtre pousse sa démocratie jusqu'à se permettre d'engager, au niveau national, un vaste débat sur l'un des piliers de sa défense générale. En revanche, il s'impose que nos citoyens soient conscients de tous les enjeux de la proposition qui leur est faite. C'est dans cet esprit que le Parti démocrate-chrétien participera et s'engagera très largement dans cette réflexion. En l'état, son groupe parlementaire dira non, tant à l'initiative qu'aux différents contre-projets qui lui sont opposés. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu Schluss der Sitzung um 12.20 Uhr La séance est levée à 12 h 20

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Schweiz ohne Armee. Volksinitiative Pour une Suisse sans armée. Initiative populaire In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1988 Année Anno Band IV Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.